



PROCES-VERBAL

Bureau de la Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 22 janvier 2024 à 18h30 au siège de la L.C.F. (Furiani)

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Mathieu DELALOY, Florian DELLA TOMASINA, Cédric PELE
(Représentant CD), Gilbert ROUDERGUES

En visioconférence : Yannick BOUTRY, Valentin GIORGETTI

Excusés : /

PV N°5 Saison 2023/2024

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Valentin GIORGETTI est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n°4 de la réunion du 26.10.2023 à 18h30.
Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°4.

3 – Carnet noir

La CRA a appris avec une immense tristesse la disparition de Michel SORBARA, vice-président de la Ligue Corse de Football.

Jean-Marie CAZALI, au nom de la CRA, présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Michel SORBARA.

4 – Convocation de Monsieur Z. R. – arbitre régional

La CRA a reçu Monsieur Z. R. pour entendre sa version des faits concernant des comportements inappropriés qui ont été rapportés à plusieurs reprises dans ses fonctions d'officiel.

Monsieur Z. R. prenant la parole en dernier lieu présente ses excuses et reconnaît ses erreurs.

- **Par conséquent, le bureau de la CRA suspend Monsieur Z. R. pour 4 week-ends de non désignation, dont 2 avec sursis, à compter du 08/01/2024.**

5 – Formations Initiales en Arbitrage

Mathieu DELALOY présente un bilan des FIA organisées à la mi-saison. Un point est également effectué concernant le suivi des nouveaux jeunes arbitres (administratif et désignations).

La prochaine FIA se tiendra les 24 et 25 février 2024 dans les locaux de la Ligue Corse de Football.

6 – Amendes pour non-règlement des frais d'officiels

La CRA a pris connaissance du non-règlement de frais d'arbitrage et inflige :

- une amende de 30 euros à Bastia Centre Futsal pour les frais non réglés à Monsieur D. sur la rencontre BASTIA CENTRE FUTSAL / FC BORGIO (R1 Futsal) du 21/10/2023.
- une amende de 30 euros à Bastia Agglo Futsal pour les frais non réglés à Monsieur D. sur la rencontre BASTIA AGGLO FUTSAL 2 / EMPEREUR (R1 Futsal) du 12/11/2023.

Les feuilles de frais concernées sont transmises au service comptabilité de la LCF pour règlement.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H30.

Le Président : Jean-Marie CAZALI

Le Secrétaire de séance : Valentin GIORGETTI